



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Trains

Montreuil, le 15 mai 2024

EXPÉRIMENTATION CAMÉRAS-PIÉTONS

EXPÉRIMENTATION CAMÉRAS-PIÉTONS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

L'expérimentation sur le port de la caméra-piéton doit prochainement s'achever. Sous couvert de l'attente d'une validation juridique, la direction demeure silencieuse sur le devenir de l'outil, et surtout sur ses intentions.

Pourtant, l'investissement budgétisé pour 2024 prévoyant l'achat de 2 500 caméras pour un coût de 2 millions d'euros en dit long...

Depuis 2019, la Fédération CGT a engagé une multitude de démarches revendicatives ainsi qu'une expertise votée au CSE Central Voyageurs afin d'obtenir de la direction un cadrage clair, notamment juridique, sur le déploiement des caméras-piétons. En effet, l'objectif initial était de déployer sans distinction l'utilisation de cet outil, alors que la loi ne l'autorisait qu'à titre expérimental pour les cheminots de la SUGE. La direction avait alors délibérément l'intention de placer les ASCT en situation irrégulière.

L'action de la CGT aura permis d'encadrer ces vellétés, en imposant un calendrier en adéquation avec le passage au Parlement du projet de loi autorisant, sous certaines conditions, l'expérimentation (dont le volontariat), son vote et sa promulgation.

Si cet engagement a finalement été respecté, la CGT constate toujours plusieurs dérives. En effet, la direction a une vision bien à elle du volontariat et de fortes incitations ont lieu avec objectivation à la clé (IMPEC, déroulement de carrière...). Jusqu'à présent, plus de 2 700 caméras-piétons ont été déployées sur le territoire et 2 500 sont prévues pour cette année 2024, pour un coût total de plus de 4 millions d'euros. En parallèle, nous ne disposons d'aucun élément précis nous permettant d'évaluer l'utilité de ce dispositif par rapport au nombre d'agressions.

Ainsi, il est évident que la direction souhaite, sans le dire ni l'écrire, avoir un retour rapide sur investissement en « exhortant » les ASCT à utiliser cet outil sans aucune mesure de prévention supplémentaire !

Constatant une élévation inquiétante du niveau de violence (menace à l'arme blanche, arme à feu...), la CGT réaffirme que le déploiement de la caméra-piéton ne peut pas être l'unique réponse. Si son port peut rassurer et faire baisser des tensions, elle peut tout autant envenimer certaines situations. En outre, elle accroît une posture déroutante entre la nécessité du « lâcher-prise » et un faux sentiment de sécurité, posture qui peut conduire à augmenter le risque en lien avec la politique incessante du chiffre imposée aux ASCT.

Pour la CGT, les conditions d'amélioration de la sûreté doivent être traitées le plus largement possible. Cela passe avant tout par des effectifs supplémentaires qui conduisent naturellement à respecter l'équipement de TOUS les TRAINS, l'accompagnement par 2 ASCT minimum des trains, la hausse des heures contractualisées avec la SUGE et des effectifs en gare. Dans ce contexte, le port de la caméra peut être un complément, mais sûrement pas un palliatif !

S'il est évident, au regard des investissements consentis, que cette expérimentation pourrait conduire à une validation par le législateur, la CGT s'interroge sur le devenir du volontariat ainsi que sur les vellétés d'imposer l'usage des caméras sous couvert d'une posture Sûreté ? Aussi, la CGT demande à la direction d'éclaircir ses intentions.

LA CGT ET LES ASCT ATTENDENT DES RÉPONSES !

